

CONCERTS, SPECTACLES

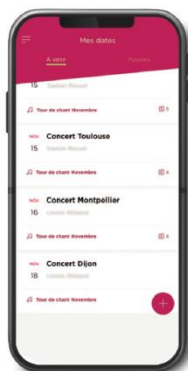
La déclaration de vos programmes et dates totalement dématérialisée

Depuis décembre 2018, vous pouvez déclarer en ligne vos programmes et dates de concerts et spectacles. Ce service a été adapté pour vous permettre de déclarer vos livestreams pendant la crise sanitaire.

Grâce à votre implication, nous allons supprimer prochainement les programmes et les attestations *papier*. Avec la déclaration en ligne, vous bénéficiez d'un traitement plus rapide et d'une meilleure traçabilité.

Redécouvrez les modalités et avantages de ce service.

COMMENT DÉCLARER ?



Depuis votre espace membre ou l'appli Sacem :

1. Vous créez votre programme en sélectionnant les œuvres que vous interprétez dans le moteur de recherche.
2. Vous associez une ou plusieurs dates immédiatement à votre programme.

Vous avez jusqu'à **un an avant la date** de votre évènement et **deux mois après** pour faire votre déclaration.

Zéro papier ! Plus de programmes ni d'attestations au format papier à renvoyer à la Sacem.



COMMENT CONSULTER CES INFORMATIONS ?

Depuis le tableau de bord dans votre espace membre, cliquez sur les services **Consulter mes programmes** et **Consulter mes dates**.

Statuts des dates dans la répartition

Répartie, en cours de traitement, date à l'étranger... Ces statuts ont été ajoutés sur chacune de vos dates pour vous permettre de connaître l'état de leur traitement (voir les statuts au dos).

Montants répartis par programme

Les montants et les statuts s'affichent uniquement pour les dates déclarées en ligne à compter de décembre 2018 (date d'ouverture du nouveau service). Pour accéder à ce niveau de détail, faites toutes vos déclarations depuis votre espace membre ou l'appli Sacem.



« En quelques clics, je déclare mes programmes et mes dates directement depuis l'appli Sacem. »

ESPACE MEMBRE

Comment ça fonctionne ?

Tutoriel dans votre espace membre :

> createurs-editeurs.sacem.fr >
> Documents & Brochures >
> Répartition > Consulter la répartition des dates de spectacle

Téléchargez l'appli Sacem

> [AppStore](#) et [Google Play](#)

STATUTS DES DATES DANS LA RÉPARTITION

<i>En cours de traitement</i>	Collecte ou répartition en cours
<i>Répartie</i>	Date répartie, indication du n° de répartition
<i>Non répartissable</i>	Date dans un lieu en liquidation judiciaire ou autorisation gratuite ne générant pas de droits d'auteur
<i>Annulée</i>	Date annulée ou déclaration supprimée par la délégation régionale de la Sacem
<i>Date à l'étranger</i>	Date qui a eu lieu dans un pays étranger, pas de restitution en ligne
<i>Date déclarée avant le 18.12.2018</i>	Date déclarée via l'ancien système informatique, pas de restitution en ligne